



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 3092

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la profession d'assistante maternelle. Compte tenu des taux de natalité dans l'hexagone et de la non-scolarisation obligatoire des enfants de moins de trois ans, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant au développement et à l'encadrement de cette profession.

Texte de la réponse

Le développement des solutions d'accueil du jeune enfant est une priorité du Gouvernement. La ministre déléguée en charge de la famille a lancé lundi 12 novembre une « Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité » qui se traduira au début de l'année 2013 par l'annonce de mesures concrètes afin d'améliorer les réponses offertes aux familles. Dans ce cadre, de nombreuses consultations seront organisées. Un travail sera plus particulièrement mené concernant les métiers de la petite enfance, afin de les rendre plus attractifs. Les assistantes maternelles constituent quantitativement la première solution d'accueil des jeunes enfants, la ministre déléguée accordera une attention toute particulière aux mesures permettant le développement et l'amélioration de l'encadrement de cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3092

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4729

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7900